



19 mars 1992

SESSION ORDINAIRE 1991-1992

**PROJET DE DELIBERATION
contenant la vérification de l'encaisse du Receveur**

Rapport fait au nom de la Commission réunie du Budget
par M. J. DE COSTER

Ont participé aux travaux :

MM. Beauthier, Cornelissen, Cools, De Coster, de Marcken de Merken, M^{me} Dereppe, M. Duponcelle, M^{me} Dupuis, M. Esclar, M^{me} Foucart, Guillaume-Vanderroost, MM. Harmel, Hermans, M^{mes} Huytebroeck, Jacobs, Lemesre, M. Maingain, Moureaux (Président), Parmentier, M^{mes} Payfa, Willame.

Assistaient également aux travaux : M. le Ministre Gosuin, un membre de son Cabinet et un membre du Cabinet du Ministre Thys.

Excusés : MM. De Grave, Galand, Guillaume, Hasquin.

Mesdames, Messieurs,

La Commission réunie du Budget a examiné le 19 mars 1992 le projet de délibération contenant la vérification de l'encaisse du Receveur.

Le Ministre demande à la Commission d'approuver la vérification, acte purement technique.

Aucun membre ne souhaitant intervenir ni dans la discussion générale, ni à propos des articles, ceux-ci ainsi que l'ensemble du projet sont adoptés à l'unanimité.

Il est fait confiance au Président et au Rapporteur pour la rédaction du rapport.

Le Rapporteur,

J. DE COSTER

Le Président,

S. MOUREAUX